

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

N° *1040* /DCTP/SPV/BPH/SI

Rabat, le

29 AVR 2009

ATTESTATION

Le Chef du Service de la Protection des Végétaux atteste que le produit à usage agricole:

Nom Commercial	Teneur (en p/v)
- PERFECTOSE	21% Acides aminés totaux
	11% Acides aminés libres
	8,05% Azote (N) total (dont 4,7% Azote (N) organique et 3,35% Azote (N) ammoniacal)
	37,82% Matière organique

N'est pas soumis à la législation sur les pesticides actuellement en vigueur au Maroc.

Cette attestation est délivrée à la société **OMNIUM AGRICOLE DU SOUSS** pour servir et valoir ce que de droit.

Le Chef du Service
de la Protection des Végétaux
F. Bouc
A.I

Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes

Avenue Hassan II - Km 4 - Station Debagh - Rabat
B.P: 1308 - Tél. Standard: 037 69 03 75/69 11 87 - Fax: 037 29 75 44